

Paris, le 26 juin 2023



REJOIGNEZ-NOUS



# INTÉRESSEMENT SA VOYAGEURS

## UNE PRIME À 4 CHIFFRES ENFIN ATTEIGNABLE !

### LA FGAAC-CFDT EST PARVENUE À NÉGOCIER UN AVENANT À L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT VOYAGEURS !

Le 23 mars, lors de la commission de suivi de l'accord d'intéressement de Voyageurs, la FGAAC-CFDT a posé le constat que les agents attendaient une somme à 4 chiffres au regard des bénéfiques records de l'entreprise !

Problème : les critères prévus par l'actuel accord permettaient de générer au maximum 714€ de prime d'intéressement pour 2022 !

La FGAAC-CFDT a obtenu l'ouverture de négociations, permettant d'améliorer le montant de l'intéressement, par avenant à l'accord !

Celui-ci sera valable uniquement pour 2024, et il faudra ensuite renégocier un accord ! ☺☺☺

### LA FGAAC-CFDT A LANCÉ UNE CONSULTATION DE SON CONSEIL NATIONAL, POUR SE POSITIONNER SUR CET AVENANT À L'ACCORD !



5, rue Pleyel  
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



[www.fgaac-cfdt.fr](http://www.fgaac-cfdt.fr)



[fgaac-cfdt@fgaac.org](mailto:fgaac-cfdt@fgaac.org)



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT Officiel



## GRÂCE À LA FGAAC-CFDT, LA PRIME D'INTÉRESSEMENT, QUI SERA VERSÉE EN 2024 A DÉSORMAIS LA POSSIBILITÉ D'ÊTRE À 4 CHIFFRES !

ANNÉE DE RÉFÉRENCE (prime versée l'année suivante)	2020	2021	2022
PRIME VERSÉE <sup>(1)</sup>	266€	670€	606€
PRIME MAXIMUM POSSIBLE <sup>(1)</sup>	645€	670€	714€
PRIME MAXIMUM POSSIBLE <sup>(2)</sup>	1289€	1341€	1428€
PRIME QUI AURAIT ÉTÉ VERSÉE <sup>(2)</sup>	547€	1341€	1290€

(1) avec critères de l'accord actuel

(2) avec critères de l'avenant négocié par la FGAAC-CFDT

En savoir 



RETROUVEZ L'AVENANT OUVERT À LA SIGNATURE



### LA FGAAC-CFDT A FAIT BOUGER LES LIGNES SEULE !

➔ Au début des négociations, la Direction a mis sur la table un projet d'avenant intégrant un nouveau critère en lien avec le nombre d'accidents du travail !

➔ La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT s'y sont fermement opposés et sont parvenus à faire revenir en arrière la Direction de la SA Voyageurs, et à retirer ce critère subi par les agents !



### ZÉRO POINTÉ POUR L'UNSA, SUR TOUTE LA LIGNE !

➔ Pendant que la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT poursuivait les négociations, l'UNSA Ferroviaire s'empressait déjà d'annoncer à la Direction qu'elle signerait cet avenant, malgré ce nouveau critère en lien avec le nombre d'accidents du travail !

➔ Cette OS clientéliste a déjà validé un tel critère injuste dans l'accord de G&C !



### ET POUR LES AGENTS DES AUTRES SOCIÉTÉS, NOTAMMENT FRET ?

➔ La CFDT a négocié en parallèle un avenant à l'accord de la SA SNCF !

➔ Des bilatérales ont également eu lieu chez Fret, mais la situation a dégradé les perspectives d'avoir un intéressement de qualité !

➔ Comme elle l'a déjà fait en mars dernier, la FGAAC-CFDT interpellera le DRH du Groupe Public SNCF pour demander une prime complémentaire !